

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 15/040/2007 (Public)
Bulletin n° : 100/07
ÉFAI
1er juin 2007

Israël/Territoires palestiniens occupés. Des civils pris dans les combats à Gaza et Sderot

Les forces israéliennes et les groupes armés palestiniens doivent cesser les raids aériens aveugles et les attaques à la roquette menées sans discrimination qui tuent des civils et sèment la peur dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël.

Au cours des deux dernières semaines, une cinquantaine de Palestiniens ont été tués et deux cents environ ont été blessés dans la bande de Gaza lors d'attaques et de raids aériens israéliens. Deux civils israéliens ont de plus été tués et plus d'une vingtaine de personnes ont été blessées dans la ville de Sderot, dans le sud d'Israël, par des roquettes Qassam lancées depuis la bande de Gaza par des groupes palestiniens armés.

Comme souvent dans le passé, ce sont les civils non armés qui se trouvaient sur les lieux qui ont le plus souffert de cette dernière série d'attaques et de contre-attaques.

En Israël, une femme de trente-deux ans, Shirel Friedman, a été tuée dans la soirée du 21 mai par une roquette tombée sur une voiture dans un parking d'un centre commercial à Sderot. Quelques jours plus tard, dans la matinée du 27 mai, un homme de trente-six ans, Oshri Oz, a été tué par une roquette qui est tombée près de sa voiture alors qu'il circulait dans Sderot.

Ces roquettes artisanales peu sophistiquées sont des armes non discriminantes, car elles ne sont pas guidées et ne peuvent être dirigées sur des cibles spécifiques. Des civils en sont inévitablement victimes. Au cours des deux semaines passées, plus de 250 roquettes ont été tirées sur le sud d'Israël par des groupes palestiniens armés, essentiellement de la branche armée du Hamas. Des maisons et d'autres biens ont également été détruits ou endommagés lors de ces attaques.

Dans la bande de Gaza, une vingtaine de civils non armés, parmi lesquels plusieurs enfants, font partie des victimes des raids aériens israéliens de ces deux dernières semaines qui visaient essentiellement des activistes du Hamas.

Sept membres de la famille al Haya, dont deux enfants, ont été tués dans la soirée du 20 mai 2007, lors d'un raid aérien mené par Israël qui a frappé une salle de réunion appartenant à la famille al Haya et adjacente à leur maison, dans la ville de Gaza. L'une des victimes était un activiste du Hamas, mais de l'avis général ce n'est pas lui qui était visé. Le propriétaire de la maison, député Hamas du parlement palestinien, n'était pas chez lui au moment du raid. Le matin précédent, des missiles israéliens avaient tué trois bergers, dont deux enfants dans un champ de la ville de Gaza. Maher Hamad Abou Hasheesh,

Mohammed et Samir Abdul Fattah Abou Motee étaient âgés respectivement de quinze, seize et dix-neuf ans.

Les forces israéliennes mènent de fréquents bombardements aériens et attaques d'artillerie contre des cibles situées dans la bande de Gaza. Selon les autorités israéliennes, ces attaques visent à tuer les membres de groupes armés impliqués dans les tirs de roquettes contre Israël et à assassiner les activistes chez eux ou lorsqu'ils circulent en voiture, ainsi qu'à détruire les bâtiments utilisés par les groupes armés pour fabriquer ou stocker des armes. Toutefois, ces attaques tuent et blessent souvent de nombreuses personnes qui ne sont pas en cause, et provoquent des destructions à grande échelle d'habitations et de biens publics, notamment lorsqu'elles visent des lieux situés dans des camps de réfugiés ou autres zones d'habitation densément peuplées.

Les responsables israéliens et ceux du Hamas cherchent à justifier les actions de leurs troupes en les présentant comme des réponses aux attaques de l'autre partie. Cependant, les résidents de Gaza et Sderot, qui n'ont aucune part dans le conflit, vivent dans la crainte de la prochaine attaque et ne disposent d'aucun moyen pour se protéger eux-mêmes et protéger ceux qui leur sont chers.

Des groupes palestiniens armés mènent des attaques aveugles, tout en sachant que les roquettes Qassam font inévitablement des victimes civiles parmi les Israéliens, tandis que les responsables israéliens proclament que tous les efforts sont faits en vue d'épargner les Palestiniens qui se trouveraient par hasard sur les lieux lors d'attaques dirigées contre des cibles à Gaza, mais leur comportement indique le contraire. Bien qu'ils soient conscients du fait qu'il est quasiment certain que des raids aériens et des tirs d'artillerie sur des camps de réfugiés ou des zones d'habitation à forte densité de population vont faire des victimes parmi ceux qui se trouvent sur les lieux – ainsi que le prouvent des milliers d'exemples ces dernières années, ils continuent ces pratiques. Leur manque de détermination à changer les pratiques de leurs forces et à mettre en place les garde-fous nécessaires pour empêcher ces homicides, blessures et destructions injustifiées témoigne d'un mépris évident pour les droits fondamentaux de la population palestinienne.

La série d'attaques israéliennes en cours contre la bande de Gaza survient après de violents affrontements armés entre factions palestiniennes, qui ont opposé les forces de sécurité palestiniennes à des groupes armés rivaux ; une cinquantaine de Palestiniens sont morts et environ 200 ont été blessés entre le 13 et le 20 mai 2007. La plupart des victimes étaient armées, mais plusieurs passants ont été pris dans les tirs croisés des différentes parties qui se battaient dans les rues ou tiraient depuis les bâtiments de quartiers d'habitation, semant la peur et la panique parmi les habitants.

Les actions des deux parties bafouent les principes fondamentaux du droit international, notamment le droit à la vie et l'interdiction de prendre pour cibles des civils. Amnesty International appelle :

- toutes les parties à cesser immédiatement les attaques ciblant des civils ou causant un tort disproportionné à la population civile ;
- Israël à enquêter sur toutes les morts de civils ou blessures causées à des civils par les attaques des forces israéliennes et traduire en justice toute personne responsable d'un usage disproportionné ou injustifié de la force ;
- à l'Autorité palestinienne (AP) de prendre des mesures visant à empêcher les attaques à la roquette et autres attaques de groupes palestiniens armés contre des civils israéliens et à traduire en justice les responsables de tels actes;
- à l'Autorité palestinienne de veiller à ce que les homicides, enlèvements et toute attaque de quelque type que ce soit menée contre des civils - qu'ils soient Palestiniens, Israéliens ou d'autres pays – fassent l'objet d'enquêtes et que les responsables de ces actes soient traduits en justice.